



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

NIVEAU 4 et 5

Analyse vidéo



DEVIS / PROGRAMME - 2025/2026

Ligue Méditerranée de Football
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93130968113
Siret : 782 812 903 00030

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 16 heures

Public concerné	<ul style="list-style-type: none">▪ Directeur technique de club▪ Entraineur général de club▪ Entraineur d'une équipe de niveau régional (jeunes et séniors masculin et féminin)▪ Responsable de formation en club amateur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">▪ Appréhender les intérêts de l'outils vidéo dans le cadre de la conduite du projet d'entraînement et/ou de jeu▪ Identifier les observables du jeu permettant l'analyse vidéo en fonction des contextes de prises de vue▪ Adapter les séances d'entraînement à partir de problématiques identifiées à l'aide de l'outils vidéo▪ Découvrir et s'initier au montage vidéo à l'aide de logiciels
Prérequis	<ul style="list-style-type: none">▪ Le candidat doit au moment de son entrée en formation être titulaire du diplôme d'entraîneur de football de Niveau 4 ou 5 (BMF ou BEF).
Programme	<ul style="list-style-type: none">▪ Connaître les intérêts de l'outils vidéo et dans quel contexte l'utiliser▪ Identifier les observables du jeu en lien avec des problématiques d'entraînement▪ Approfondir la connaissance du jeu à partir de l'identification des phases et principes de jeu et des comportements individuels et/ou collectifs des joueurs.▪ Construire les procédés d'entraînement en lien avec les problématiques de jeu identifiées.▪ Découvrir et s'initier au montage vidéo à l'aide de logiciels▪ Travaux pratiques autour de la création de séquences d'entraînement basées sur l'analyse de problématiques de jeu▪ Travaux pratiques sur le montage de séquences vidéo (codification, habillage, exportation...)

LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL

S.A.G. 11.723 - SIRET 782 812 903 00030

Siège social : Europôle de l'Arbois - 390, Rue Denis Papin - CS 40461 - 13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3

T : +33 (0)4 42 90 17 80 - F : +33 (0)4 42 54 15 65

secretariat@mediterranee.fff.fr - <https://mediterranee.fff.fr>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Agrée par le Ministère de la Guerre n°7615 - Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93130968113 auprès du Préfet de la Région



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

NIVEAU 4 et 5

Analyse vidéo



Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, de vidéos, documentations remises aux stagiaires (clés USB)

Planning et organisation

Une attestation de formation sera délivrée au terme de la session.
Elle répond aux exigences de formation continue des entraîneurs dans le cadre de l'application du statut des éducateurs et de la délivrance des licences UEFA.

Responsable Pédagogique de la Formation : VERGER Jean-François

Dates : 23 et 24 mars 2026

Coût

Coût pédagogique : 164€ en demi-pension

Lieu de la formation : Aix-en-Provence

Hébergement et restauration : Demi-pension comprise + possibilité d'hébergement (à la charge du participant)

Une demande de co-financement peut être effectuée auprès de la Commission d'aide à la formation de la LFA à l'adresse suivante formation@fff.fr

Attention : les stagiaires sont tenus de pratiquer lors des séances pédagogiques de terrain, et doivent donc se munir de leurs équipements sportifs.

LIGUE MEDITERRANEE DE FOOTBALL

S.A.G. 11.723 - SIRET 782 812 903 00030

Siège social : Europôle de l'Arbois - 390, Rue Denis Papin - CS 40461 - 13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3

T : +33 (0)4 42 90 17 80 - F : +33 (0)4 42 54 15 65

secretariat@mediterranee.fff.fr - <https://mediterranee.fff.fr>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Agrée par le Ministère de la Guerre n°7615 - Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93130968113 auprès du Préfet de la Région